

## CYCLE CONSEIL PATRIMONIAL DE 7 JOURS

Titre .....	<b>CONSEIL PATRIMONIAL</b>
Durée .....	Cycle de 7 jours (soit 49h00)
Public.....	Expert-comptable et collaborateur confirmé
Objectifs.....	L'expert comptable est au cœur des préoccupations patrimoniales de ses clients. Par la relation privilégiée qu'il entretient avec les chefs d'entreprises clientes, il se doit d'être à l'initiative de leurs réflexions patrimoniales. Cette formation a pour objectif de permettre aux participants de conseiller leurs clients dans l'organisation de leur patrimoine et dans la mise en œuvre de stratégies de transmission. <b>Le suivi de ce cycle est fortement conseillé pour les futurs candidats au Diplôme Universitaire « STRATEGIES PATRIMONIALES POUR LE CHEF D'ENTREPRISE ».</b>
Programme.....	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Notion de droit patrimonial de la famille</li> <li>✓ ISF et bouclier fiscal</li> <li>✓ Stratégie de gestion de l'immobilier d'entreprise</li> <li>✓ Retraite du chef d'entreprise et stratégie de rémunération</li> <li>✓ Transmission d'entreprises : enjeux fiscaux et patrimoniaux</li> <li>✓ Transmission d'entreprises : suite et cas de synthèse.</li> </ul>
Dates.....	Contenu
<b>21 et 22/09/2010</b>	<b>Jours 1 et 2 : Notion de droit patrimonial de la famille</b> Animation : Jean-Marie PIERA, Expert-comptable diplômé 3ème cycle en gestion de patrimoine
<b>21 et 22/10/2010</b>	<b>Jour 3 : ISF et bouclier fiscal</b> Animation : Henri HOVASSE, Professeur à la Faculté de Droit de Rennes et Jean-Marie PIERA
	<b>Jour 4 : Stratégie de gestion de l'immobilier d'entreprise</b> Animation : Henri HOVASSE et Jean-Marie PIERA
<b>16/11/2010</b>	<b>Jour 5 : Retraite du chef d'entreprise et stratégie de rémunération</b> Animation : Bruno CHRETIEN, Expert en protection sociale
<b>14 et 15/12/2010</b>	<b>Jour 6 : Transmission d'entreprises : enjeux fiscaux et patrimoniaux</b> Animation : Henri HOVASSE et Jean-Marie PIERA
	<b>Jour 7 : Transmission d'entreprises : suite et cas de synthèse</b> Animation : Henri HOVASSE et Jean-Marie PIERA.
Pédagogie .....	Séances théoriques et pratiques sont alternées. Utilisation de diaporama et illustration des aspects juridiques par de nombreux exemples.
Code.....	<b>1509</b>
Lieu .....	<b>RENNES CAP-MALO</b>

## CYCLE CONSEIL PATRIMONIAL DE 7 JOURS

Modalités financières ..... Le coût de la formation s'élève à 1 750 € HT soit **2 093 € TTC. Votre chèque est à libeller à l'ordre de l'AGEFOS**. L'AGEFOS de Plérin délivrera ultérieurement un reçu libératoire à chaque employeur.

Notre partenaire AGEFOS BRETAGNE, en recherche de cofinancements publics, nous permet de proposer **ces coûts attractifs**. Cependant, ce montant tient déjà compte du financement de l'AGEFOS au travers d'un partenariat spécifique aux parcours de formation. La valeur réelle de cette formation est en effet plus élevée.

Le coût de cette formation ne pourra donc pas être financé une seconde fois par votre OPCA au titre du plan de formation exclusivement. Par conséquent, le tarif de 1 750 € HT restera à la charge de l'employeur pour les 7 jours de formation.

**Si vous êtes cotisant dans le régime + 10 salariés**, vos frais de déplacement, salaires et charges sociales pourront être financés au titre de la formation continue. Vous pourrez vous rapprocher de votre antenne locale pour un éventuel remboursement.

**Si vous êtes cotisant dans le régime – 10 salariés**, les frais de déplacement, repas, salaires et charges sociales ne pourront pas être financés par votre organisme collecteur au titre de la formation continue.

Ce tarif comprend, pour tous les participants et pour chacune des journées de formation : l'animation, la documentation, les frais de pause et le déjeuner.

Toute absence, totale ou partielle, entraînera la totalité de la facturation à la charge du cabinet.

Si nous devons annuler une action :

Un nombre insuffisant de participants peut nous contraindre à annuler un séminaire. Nous vous préviendrons au plus tard 8 jours avant la première session et nous vous rembourserons l'intégralité de la somme versée lors de l'inscription.

Modalités pratiques ..... Les horaires, sauf informations particulières, sont les suivants : 9h00-17h30 avec une pause déjeuner de 1h30 soit 7 heures de formation par jour.

**Nous vous invitons à vous inscrire au plus vite et au plus tard le 06/09/2010, en nous adressant la convention de formation, ci-joint, dûment complétée.**

L'inscription n'est prise en compte que si elle est accompagnée du règlement et sous réserve des places disponibles.

**La convocation sera adressée par mail** à chaque participant **huit jours** avant le début de chaque session. **Si vous ne la recevez pas, nous vous remercions de bien vouloir nous contacter.**

Les dates programmées peuvent exceptionnellement être modifiées. Vous en serez immédiatement informé(e) si vous êtes inscrit(e).

A l'issue du cycle, une attestation sera délivrée.

## CONVENTION DE FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE VALANT BULLETIN D'INSCRIPTION

Entre les soussignés :

- 1) Organisme de formation : **ISFEC** n° déclaration d'existence auprès de la Région Bretagne 533 503 697 35
- 2) Raison sociale de l'employeur : .....  
Cotisant dans régime +10 salariés  -10 salariés  (**cocher la case qui vous concerne**)
- 3) N° de SIRET : .....

Est conclue la convention suivante, en application du livre IX du Code du travail portant organisation de la formation professionnelle continue dans le cadre de l'éducation permanente et des articles R.950-1 et suivants de ce livre :

### Article 1 : Objet de la convention

L'ISFEC organise l'action de formation suivante :

Intitulé du stage : **CYCLE CONSEIL PATRIMONIAL**

**Code : 1509**

Objectif : **Perfectionnement – Adaptation**

Programme et méthodes : **(en annexe)**

Type d'action de formation (au sens de l'article L.900-2 du Code du travail) : entretien, perfectionnement

Dates : **21 et 22/09/2010 – 21 et 22/10/2010 - 16/11/2010 - 2010 – 14 et 15/12/2010**

Durée (en jours et en heures) : 7 jours, soit **49 heures**

Lieu : **RENNES CAP-MALO**

### Article 2 : Effectif formé

L'ISFEC y accueillera la personne suivante :

Nom - Prénom	Age	Fonction	Classification conv. collective (N1 à N5)	Adresse mail pour convocation Merci d'écrire lisiblement

### Article 3 : Dispositions financières

En contrepartie de cette action de formation, l'employeur s'engage à acquitter les frais ci-dessous :

<b>Coût à la charge du cabinet H.T.</b>	<b>1 750.00 €</b>
<i>T.V.A. 19.6 %</i>	<b>343.00 €</b>
<b>TOTAL T.T.C. chèque à l'ordre de l'AGEFOS</b>	<b>2 093.00 €</b>

Notre partenaire AGEFOS BRETAGNE, en recherche de cofinancements publics, nous permet de proposer ces coûts attractifs. Cependant, ce montant tient déjà compte du financement de l'AGEFOS au travers d'un partenariat spécifique aux parcours de formation. La valeur réelle de cette formation est en effet plus élevée.

Le coût de cette formation ne pourra donc pas être financé une seconde fois par votre OPCA au titre du plan de formation exclusivement. Par conséquent, le tarif de 1 750 euros HT restera à la charge du cabinet pour les 7 jours de formation.

Si vous êtes cotisant dans le régime + 10 salariés, vos frais de déplacement, salaires et charges sociales pourront être financés au titre de la formation continue. Vous pourrez vous rapprocher de votre antenne locale pour un éventuel remboursement.

Si vous êtes cotisant dans le régime – 10 salariés, les frais de déplacement, repas, salaires et charges sociales ne pourront pas être financés par votre organisme collecteur au titre de la formation continue.

### Article 4 : Dédit ou abandon

Toute demande d'annulation d'une inscription ne donnera lieu à un remboursement intégral que si elle parvient au plus tard 8 jours francs avant le début du cycle. Passé ce délai, aucun remboursement ne pourra intervenir. Toute absence non signalée entraînera la totalité de la facturation à la charge du cabinet. Toute substitution de personne non signalée dans les 8 jours précédant la formation pourra occasionner une majoration du coût de la formation.

### Article 5 : Effet et durée

La présente convention prend effet à compter de sa signature par l'entreprise pour la durée visée à l'article 1.

Fait à .....

Le . . . / . . . /2010

**Pour l'employeur (Signature et cachet)**

**Pour l'organisme de formation**

**DEMANDE D'HEBERGEMENT**  
**CYCLE CONSEIL PATRIMONIAL DE 7 JOURS**

Nom et prénom du participant : .....

Société ou Cabinet : .....

Adresse du cabinet : .....

Téléphone : .....

Ne souhaite pas de réservation d'hébergement

Souhaite que l'ISFEC procède à la réservation d'une chambre à l'hôtel Escale OCEANIA\*\* Rennes Cap-Malo au nom du participant et aux dates confirmées ci-dessous et s'engage à régler la totalité des frais d'hébergement directement à l'hôtel. Coût de la nuitée (chambre + petit-déjeuner) : 68 € TTC.

Veuillez confirmer votre demande d'hébergement en cochant les dates souhaitées.

SESSIONS	DATES A RESERVER		OBSERVATIONS
	Veilles de formation	Soirs de formation	
21-22 septembre 2010	<input type="checkbox"/> 20 septembre 2010	<input type="checkbox"/> 21 septembre 2010	
21-22 octobre 2010	<input type="checkbox"/> 20 octobre 2010	<input type="checkbox"/> 21 octobre 2010	
16 novembre 2010	<input type="checkbox"/> 15 novembre 2010		
14-15 décembre 2010	<input type="checkbox"/> 13 décembre 2010	<input type="checkbox"/> 14 décembre 2010	
Soit au total la réservation de : ..... nuitées			

Fait à ....., le ...../...../2010

Cachet et signature

